

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 24 mars 2011
à la CCOA

L'an deux mil onze, le vingt quatre mars à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT.

Étaient présents :

BECON-LES-GRANITS : M. PICHAVANT, P. GATE, P-P. HAMERY
LA CORNUAILLE : P. CHAPRON, M. PERRAULT, M. CONSTANNT, S.FROMY
LOUROUX-BECONNAIS : M. BOURCIER, P. CHERBONNIER, M-C. LEMESLE, M-C. MORILLE
LA POUËZE : J-C. LECUIT, L. GELINEAU, C. BERTHELOT, A. ROULLEAU
ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : C. BARON, C. BRAUD, M-C. WEHRY, M. ROUX
ST-SIGISMOND : J.SOTTY, D.MOREAU, B.HUCHET, J-C.ABELARD
VILLEMOSAN : M. BELOUIN, R. BEZIAUD, C. ROULEAU, A. PELLERIN

Étaient excusés : J. DUPONT (Bécon-les-Granits – pouvoir à P-P.HAMERY), V. ONDET (Villemoisian – remplacée par A. PELLERIN)

Désignation du secrétaire de séance : P. CHAPRON
 Nombre de conseillers en exercice : 28
 Nombre de conseillers présents : 27 + 1 procuration
 Date de la convocation : Mercredi 16 mars 2011
 Date affichage : 16/03/2011

Approbation de la séance du 24/02/2011

-Les délégués ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 24/02/2011 est adopté à l'unanimité.

-Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter deux délibérations non prévue à l'ordre du jour :

- 6/ Voirie – budget 2011 et lancement des marchés
- 7/ SPANC - Redevance contrôle conception/réalisation

☛ **Accord du conseil communautaire**

Demandes de subventions 2011

Monsieur le Président présente aux délégués les propositions des commissions « aménagement de l'espace, haut-débit, environnement » et « culture, sport, loisirs, ... » quant aux demandes de subvention pour l'année 2011.

	2010 accordé	2011 demandé	2011 proposé (commissions)
Syndicat des éleveurs et utilisateurs du cheval de trait breton du Maine et Loire	160€	600 €	160€
Association musique Ouest-Anjou	7 517 €	7 600 € = 6 600 € location locaux + 1 000 € activités	7600 €
Envol (Segré)	0 €	Au choix	100 €
Association des familles d'accueil et assistantes maternelles de Segré et sa région	0 €	114 €	0 €
Association L'Echappée Belle	21 250 €	23 600 € = 10 600 € emploi tremplin + 13 000 € activités	23 100 €
Les Mineurs de sons	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Comice agricole Candé Louroux	1 450 €	2 100 €	1 450 €
Comice agricole du lion d'Angers (pour les habitants de La Pouëze)	290 €	Au choix	290 €

☛ **délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
 DECIDE à l'unanimité d'accorder les subventions suivant le tableau ci-dessus
 Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

La Burelière – Construction d'une terrasse et d'un local de rangement

Monsieur BOURCIER, Vice-président en charge de la commission « développement économique, informatique et Parc de la Burelière » propose au Conseil communautaire de procéder à la réalisation des aménagements suivants sur le site de la Burelière :

- Réalisation d'une terrasse - Le montant des travaux est estimé à 7 785.43€ HT
- Construction d'un local de rangement (19m²) à l'arrière de la salle - Le montant des travaux est estimé à 3 735.00 € HT pour la structure et 277.00 € HT pour la dalle béton.

Les travaux seront réalisés au printemps pour la terrasse et à l'automne pour le local de rangement.

☛ **Vu la délégation accordée par le Conseil communautaire à Monsieur le Président pour tout marché inférieur à 50 000 € HT ; les délégués sont informés de la signature des marchés visés ci-dessus.**

Zone d'activité du Vallon – travaux d'éclairage public

Monsieur PICHAVANT, sur avis de la commission « Développement économique, informatique, Parc de la burelière » propose au Conseil communautaire de procéder à la réalisation des aménagements suivants sur la zone d'activité :

- Eclairage public - Le montant des travaux est estimé à 40 400 € HT + actualisation des prix
- Maîtrise d'œuvre – Montant estimé à 6 800 € HT

Ces travaux ont été prévus aux marchés passés en juillet 2008. Leur réalisation permettra le versement d'une part de la subvention allouée au titre du CTU (environ 17 000 €).

Concernant le délai de réalisation des opérations engagées au titre du CTU, le contrat prévoit une durée de 3 ans après la fin du contrat, soit en 2014. Compte tenu de la nature des travaux à effectuer sur la zone d'activité (travaux ne pouvant être effectués qu'après vente de l'ensemble des terrains), M. le Président a sollicité du pays un délai supplémentaire. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée.

Informatique dans les écoles – imprimantes en réseau

Monsieur BOURCIER, Vice-président en charge de la commission « développement économique, informatique et Parc de la Burelière » propose au Conseil communautaire de procéder à l'installation d'une imprimante en réseau dans chaque école (à l'exception des écoles publiques du Louroux-Béconnais et de Villemoisan, déjà équipées).

La commission s'est prononcée en faveur d'imprimantes multifonctions couleurs, accompagnées d'une garantie de 5 ans.

Le montant de l'installation pour 11 écoles est estimé à 8 576.70 € HT + 3 465 € HT pour la garantie.

☛ Vu la délégation accordée par le Conseil communautaire à Monsieur le Président pour tout marché inférieur à 50 000 € HT ; les délégués sont informés de la signature des marchés visés ci-dessus.

Services petite-enfance – lancement du marché de gestion

Monsieur BARON, Vice-Président en charge de la commission « culture, sport loisirs, enfance, jeunesse, ... » informe les délégués communautaires que le marché de gestion des services petite-enfance (crèche, halte-garderie et RAM) conclu en octobre 2009 arrive à son terme le 31 décembre 2011.

La commission « Culture, Sport, Loisirs » propose de lancer une nouvelle consultation pour le choix du gestionnaire de ces services pour une durée de 4 ans (2012-2015).

Le mode de gestion des trois services sera conforme à celui actuellement en place. Le coût prévisionnel du marché est évalué à la somme de 1 911 000 € (sur la base du montant du contrat actuel réévalué pour 4 ans)

Le marché de prestation de service sera passé selon la procédure définie à l'article 30 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée).

M. BARON présente le calendrier prévisionnel de la procédure de passation du marché :

- mi avril : lancement du marché
- mi juin : réception des offres
- septembre : CAO et analyse des offres
- octobre : audition des candidats et attribution du marché

Mme WEHRY : La satisfaction apportée par l'actuel gestionnaire ne pourrait-elle pas avoir une incidence sur l'attribution du marché ?

M. BOURCIER : Le fait de procéder à des mises en concurrence régulières (par le biais du marché) permet d'éviter des situations de quasi monopole et stimule les prestataires en place.

M. BARON précise que le candidat retenu sera le mieux disant au regard des critères de sélection prévus au marché, c'est-à-dire :

- prix (45%)
- projet pédagogique et qualité des animations proposées (20%)
- garanties professionnelles et financières (15%)
- capacité à mobiliser et à travailler avec les acteurs locaux (10%)
- les références récentes (10%)

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité de lancer la consultation préalable au marché de gestion des services petite-enfance, selon la procédure adaptée (article 30 CMP)
Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans (2012-2015), pour un coût prévisionnel de 1 911 000 €.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents utiles à la préparation de ce marché.*

Voirie – budget 2011 et lancement du marché

Monsieur BELOUIN, Vice-Président en charge de la commission « Aménagement de l'espace- Environnement » soumet la proposition de la commission de disposer d'un budget de 300 000 € pour réaliser des travaux de voirie en 2011 comprenant le curage de fossés, la réfection et/ou le rechargement de voies. Dans cette enveloppe, seront également comprises les dépenses liées aux frais de maîtrise d'œuvre et de publicité des marchés.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du CMP et comportera une solution de base ainsi qu'une option (que la C.C.O.A. se réserve le droit de lever ou non en fonction du cout global du marché). Ce système permettra de respecter l'enveloppe des 300 000 €.

M. ROULEAU : Etant donné que le budget utilisé en 2010 a finalement été inférieur à 300 000 €, n'est-il pas possible de dépasser l'enveloppe pour 2011 ?

M. PICHAVANT : Cette question sera abordée au moment du vote du budget.

M. BELOUIN précise que la tendance pour le montant des marchés actuels n'est pas favorable et que le système de l'option nous laisse une marge de manœuvre.

Monsieur BELOUIN demande au conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation et signer les marchés (curage de fossés et travaux sur voie) pour les différents travaux de voirie.

☛ délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DONNE, à l'unanimité son accord pour engager l'ensemble des dépenses liées à cette opération de travaux de voirie*
DONNE à l'unanimité son accord pour prendre en charge des frais annexes liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la mise en concurrence des entreprises.
AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à la préparation et à la passation des marchés dans la limite de 300 000 €.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

SPANC – Redevance contrôle conception/réalisation

Par délibération en date du 29/09/2010, le Conseil communautaire a fixé le montant de la redevance pour contrôle de conception/réalisation à la somme de 130 €.
Ce contrôle étant réalisé en 2 phases, une phase contrôle de conception et une phase contrôle de réalisation, pouvant intervenir dans un délai plus ou moins long, il convient de scinder la facturation de la prestation.
Monsieur BELOUIN Vice-président, chargé de la commission « Aménagement de l'espace/Haut-débit et Environnement », propose de préciser le montant de la redevance pour contrôle de conception-réalisation comme suit :

- Contrôle de conception : 40€
- Contrôle de réalisation : 90€

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, PRECISE le montant de la redevance de contrôle de conception-réalisation, réparti comme suit :*
- contrôle de la conception : 40€
- contrôle de réalisation : 90€
Cette décision complète la délibération du 29 septembre 2010

Réflexion sur l'intercommunalité

M. PICHAVANT rend compte des multiples réunions ayant actuellement lieu dans le cadre de l'évolution de l'intercommunalité dans le département.
La dernière réunion avec M. le Préfet a fait état de quelques modifications de périmètre pour des EPCI situés dans le saumurois et le choletais ainsi que pour la commune de St Jean de la Croix.
Concernant la C.C.O.A., le Préfet s'en tient à la position de statut qu'émission par l'ensemble des communes. La situation de la Communauté de communes de Candé semble également être stable, les communes qui auraient souhaité partir ne confirmeraient pas leur départ.
M. LECUIT : A quelle date sera prise la décision définitive quant à la carte de l'intercommunalité en maine et loire ?
M. PICHAVANT : Le Préfet doit rendre le schéma départemental de coopération intercommunale fin 2011.
M. CHAPRON : La réforme est importante surtout pour les territoires à faible densité démographique
M. PICHAVANT : Concernant le segreén, aucun mouvement n'a été évoqué par M. le Préfet

Pôle santé

A l'occasion de la réunion du 16 mars 2011, les professionnels de santé ont présenté leur projet de santé, validé par l'ARS.
Les aides financières pouvant être obtenues ont été précisées par Mme DENOUE de l'ARS.
Il convient désormais d'engager la réflexion sur les besoins en bâtiments du futur pôle santé.
M. GATE : Cette réunion a été positive et constructive
M. LECUIT : La présence médicale sur la commune de La Pouéze a été confirmée. Par ailleurs, ce projet est très positif, bien mené et doit être soutenu. Toutefois, quelques réserves sont émises quant aux expérimentations mises en place avec l'ARS. Ces mêmes expérimentations avaient été promues il y a une dizaine d'années et aucune suite n'a été donnée.
Mme WEHRY : La présentation a permis de rassurer les élus sur l'équilibre mis en place entre exercice libéral de la médecine et participation des collectivités. Ce qui n'était pas évident lors des premières réunions avec les professionnels.
M. LECUIT : L'assurance d'une permanence de soins sur le secteur est un critère important et primordial du projet. Il faut également saluer la présence d'un grand nombre de professionnels de santé à cette réunion.
M. BARON rappelle qu'il n'y a aucune instruction commune des dossiers de pôle santé entre l'ARS et la Région. La C.C.O.A. devra donc être vigilante quant au contenu du projet afin qu'il réponde aux critères imposés par les deux instances susceptibles d'apporter une aide financière.
M. PICHAVANT : La C.C.O.A. demandera par ailleurs un engagement écrit des professionnels de santé quant à l'occupation des locaux.
M. BARON : il conviendrait d'associer les usagers à cette organisation et de prévoir une évaluation régulière du projet.
M. LECUIT précise que le projet tel que présenté par l'association santé en ouest-anjou est soutenu par l'ARS et a été remarqué des instances de santé.
M. PICHAVANT rappelle qu'il s'agit d'un projet porté par les professionnels et soutenu par les élus.

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau du 10/03/2011 : M. PICHAVANT

- Budget : présentation des résultats 2010 : Excédent de fonctionnement : 23 663,37 € ; excédent d'investissement : 87 621,00 €
Le budget 2011 est en cours de montage, toutefois nous sommes toujours en attente de données relatives aux dotations de l'état.
Les budgets seront soumis au vote du Conseil communautaire le 28 avril.

Commission Culture, Sport, Loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse et Affaires sociales du 09/03/2011: M. BARON

- Atelier d'initiation au hand : Une réunion sera programmée avec l'ensemble des enseignants et les représentants du Comité départemental de hand.
- Collaboration des CCAS locaux : Réunion entre les Présidents des CCAS le 30 mars 2011. Cette réunion a pour but de mettre en place une collaboration entre les CCAS afin de partager leur expérience et leur action.

- Projet de « journée du sport » : Organiser une « journée du sport » au cours de laquelle chaque association sportive le désirant pourrait prévoir une manifestation (type tournoi) et prévoir une animation « leader » qui ferait le lien sur l'ensemble du territoire intercommunal avec une association porteuse, incitatrice de l'initiative (randonnée cycliste sur les 7 communes puis course amateurs). Le but est de sensibiliser les associations sportives en créant un collectif d'associations dédié à l'organisation d'une manifestation à portée intercommunale. La date de cette « journée du sport » est envisagée en 2012.
- Définition de la politique culturelle de la C.C.O.A. : Rappel est fait que le questionnaire adressé récemment aux mairies doit être travaillé par la commission communale chargée des affaires culturelles. Celle-ci peut solliciter l'avis des associations

Commission Aménagement de l'Espace, haut-débit et environnement du 17/03/2011 : M. BELOUIN

- Sentier de randonnée : bilan en cours des balises à remplacer

- SPANC : Contrôles sur Saint Sigismond, le Louroux-Béconnais et La Cornuaille terminés (moins de 10% d'installations conformes).

- EDENN : Relance du syndicat mixte pour une adhésion de la C.C.O.A. La Communauté de communes n'ayant pas de services techniques susceptibles d'utiliser des produits phytosanitaires, l'adhésion à EDENN semble inutile. Toutefois, dans un souci de cohérence territoriale et lorsque chaque commune (La Pouëze, Louroux-Béconnais, La Cornuaille) aura signé la charte « Vers zéro phyto », la C.C.O.A. pourrait devenir cosignataire de ce document.

M. CHAPRON précise que La Cornuaille n'adhérera pas au syndicat EDENN et ne signera pas la charte. Dans l'hypothèse où l'une des 3 communes concernées ne signe pas la charte, la C.C.O.A. reporte sa signature.

Questions diverses

- SYCTOM : Débat d'orientation budgétaire le 22/03/2011. La participation de la C.C.O.A. pour 2011 s'élève à 443 960 € et devrait mener au maintien du taux de la Taxe TEOM.

Une journée porte-ouverte devrait être organisée à la déchèterie au printemps 2011.

La mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la C.C.O.A. devrait être effective en 2013.

- Nouveau contrat régional – NCR : Les communes sont invitées à réfléchir aux projets à inscrire au NCR qui devrait être signé au 1^{er} trimestre 2012, après réalisation d'un diagnostic par le Pays. La C.C.O.A. devrait se voir attribuer une enveloppe globale d'environ 800 000 €

- Contrat de territoire en matière d'habitat : signature avec le Conseil Général le 17/03/2011. La C.C.O.A. peut recevoir une aide de 570 000 € si des actions sont montées par les communes membres ou par la Communauté de communes.

- Pays : La participation de la C.C.O.A. au pays devrait augmenter de 0,31 € par habitants pour l'année 2011.

La séance est levée à 22h45.